

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB FOOD

Société par actions simplifiée au capital de 200 euros

Siège social : 104 / 106 Plage de l'Estaque – 13016 MARSEILLE

RCS : 943 602 508

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

En date du 02/06/2025

Les associés de la société AB FOOD, société par actions simplifiée, se sont réunis à l'initiative de Monsieur RIYAD BENDAOUD, Président, au siège social de la société.

Étaient présents ou représentés :

- Monsieur RIYAD BENDAOUD
- Monsieur MOHAMED BENDAOUD

Les associés représentant l'intégralité du capital social (soit 200 euros) étaient présents, la réunion pouvait valablement délibérer.

****ORDRE DU JOUR****

1. Modification de l'objet social
2. Mise à jour corrélative des statuts

****1. MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL****

Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts afin d'élargir ou de préciser l'objet social de la société.

Le nouvel article 2 sera désormais rédigé comme suit :

> **ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL**

>

> La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

>

> - Service de vente rapide d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter, excluant la vente d'alcool ;

> - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

> - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

Rs . As

> - Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

****2. MISE À JOUR DES STATUTS****

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident à l'unanimité de mettre à jour l'article 2 des statuts pour refléter le nouvel objet social tel qu'il vient d'être adopté.

Le Président est habilité à effectuer toutes les formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôt au greffe ou via le guichet unique.

Fait à [REDACTED] le 02/06/2025

En 2 exemplaires originaux

Signatures :

[REDACTED]

Monsieur RIYAD BENDAOU
Président – Associé

[REDACTED]

Monsieur MOHAMED BENDAOU
Directeur Général – Associé